

« pour la mort avec l'amendement de Mailhe, » puis fut chargé par l'Assemblée, en l'an III, d'une mission toute spéciale dans les départements de l'Aisne et de l'Oise: il s'agissait de veiller à la conservation des forêts et d'organiser l'approvisionnement de Paris en bois. Après la session de la Convention, il fut confirmé dans le même poste, pour deux années encore; c'est ainsi qu'une résolution fut prise, le 5 vendémiaire an V, par le Conseil des Anciens, pour annuler un arrêté du « représentant Bouchereau », relatif à une concession de bois aux agents de l'administration forestière de Noyon. Au 18 brumaire, Bouchereau fut appelé à d'autres fonctions: il reçut le titre de conseiller de préfecture du département de l'Aisne, mais il en était peu satisfait, s'il faut en juger par la lettre suivante qu'il adressait « au premier consul de la République française: »

« Général Consul,

« Augustin-François Bouchereau, propriétaire à Chauny, département de l'Aisne,

... « Appelé à remplir la place de conseiller de préfecture au département de l'Aisne, n'hésita point à lui sacrifier celle d'agent forestier qu'il ne pouvait cumuler.

« Mais, comme il n'était point dans son intention de quitter la partie forestière, il y a sollicité de l'emploi lors de l'organisation dernière; il a même été porté sur la liste des candidats, et cependant il n'a point été nommé parce qu'on a considéré qu'il était conseiller de préfecture, ... « C'est pourquoi, général consul, il vous supplie de le faire replacer dans cette partie de l'administration publique où il était précédemment employé et où il a acquis, par un long exercice, des connaissances suffisantes pour remplir les fonctions que vous voudrez bien lui confier... »

Bouchereau devint juge de paix à Chauny. Il exerçait encore ces fonctions à l'époque de sa mort, sous Louis-Philippe. Le 25 messidor an IV, suivant contrat passé devant Mennesson, notaire à Neufchâtel, Bouchereau avait acquis de M. Dedis Canquois-Delaplace, secrétaire du commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département de l'Aisne, l'immeuble où il est mort et qui servait naguère de presbytère, pour le curé de Notre-Dame (V. la *Révolution française*, loc. cit.

**BOUCHERIE DE MIGNON** (JEAN-BAPTISTE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Duras (Lot-et-Garonne), le 12 août 1762, mort à Duras, le 22 juin 1852, fut maire de sa ville natale, où il exerça aussi les fonctions de juge de paix. Il fit partie de la Chambre des représentants, le 15 mai 1815, pour le département de Lot-et-Garonne, et rentra dans l'obscurité après les Cent-Jours.

**BOUCHET** (JACQUES-PIERRE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Chinon (Indre-et-Loire), dates de naissance et de mort inconnues, fut élu par le bailliage de la Touraine député du tiers aux États-Généraux, le 21 mars 1789. Bouchet était avocat, et procureur du roi de la maréchaussée de Chinon.

**BOUCHET** (PIERRE-ALBERT), député de 1827 à 1829, né à Lyon (Rhône), le 15 juillet 1765, mort à une date inconnue, était propriétaire et maire de Fareins, lorsqu'il fut élu, le 17 novembre 1827, député du 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Ain (Trévoux), par 80 voix sur 134 votants et 169 inscrits, contre M. Leviste de Montbriant,

54 voix. Il se fit peu remarquer à la Chambre, et donna sa démission en 1829.

**BOUCHET** (PAUL-EMILE-BRUTUS), représentant à l'Assemblée nationale en 1872, et député de 1876 à 1885, né à Embrun (Hautes-Alpes), le 28 décembre 1840, fit son droit à Paris, puis s'inscrivit au barreau d'Embrun. Il commença à s'occuper de politique lors des élections municipales de 1869; il était conseiller d'arrondissement des Hautes-Alpes à la chute de l'Empire. Le gouvernement du 4 septembre le nomma substitut du procureur de la République; mais il quitta ces fonctions en mars 1871, fut compromis dans le mouvement insurrectionnel de Marseille et emprisonné préventivement, pendant trois mois, puis acquitté; mais l'ordre des avocats lui interdit de rentrer au barreau. C'est alors qu'il fut élu représentant des Bouches-du-Rhône, à l'élection complémentaire du 7 janvier 1872, par 47,513 voix sur 81,766 votants et 149,508 inscrits. Il avait été, le 8 octobre de l'année précédente, élu conseiller général de son département pour un des cantons de Marseille. A l'Assemblée nationale, il siégea à l'union républicaine (extrême gauche), et vota le plus souvent avec ce groupe. Il se prononça *contre* le gouvernement du 24 mai et *contre* la démission de Thiers, *contre* la loi des maires, *pour* la dissolution de l'Assemblée, et, le 25 février 1873, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Réélu le 20 février 1876 dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Marseille, par 8,872 voix sur 15,743 votants, 19,011 inscrits, contre MM. Guibert, 2,576 voix, et de Sabran-Pontevès, 3,202, il combattit le ministère du Seize-Mai et fut des 363; son mandat fut confirmé le 14 octobre 1877, par 10,818 voix (16,531 votants et 20,750 inscrits), contre 5,578 à M. Marrel. Il siégea alors dans la majorité, parmi ceux des députés radicaux qui suivirent les inspirations de Gambetta; il vota, cependant, l'amnistie plénière chaque fois qu'elle fut proposée, ainsi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Bouchet avait abordé quelquefois la tribune. Il fut encore réélu le 21 août 1881, par 10,260 voix contre 1,138 à M. Bocca (11,937 votants, 21,780 inscrits); mais cette législature marqua la fin de sa carrière politique. Poursuivi comme un des administrateurs de la Société financière, le *Zodiaque*, pour contravention à la loi sur les sociétés, et condamné, le 19 décembre 1884, à huit mois de prison et dix mille francs d'amende, il en appela de ce jugement, obtint la réduction de sa peine à quatre mois de prison et 3,000 francs d'amende, et quitta la France presque aussitôt.

**BOUCHET DE GRANDMAY** (CHARLES-ARMAND), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Aiffres (Deux-Sèvres), le 5 novembre 1793, mort au château de Grandmay (Deux-Sèvres), le 6 octobre 1872, suivit la carrière militaire, fit la campagne de 1812 dans les gardes d'honneur, passa dans les gardes du corps sous la Restauration, et, démissionnaire en 1830, vint faire de l'agriculture dans sa propriété de Grandmay. Porté sur la liste conservatrice des Deux-Sèvres aux élections d'avril 1848 pour la Constituante, il échoua avec toute sa liste, mais, le 13 mai 1849, aux élections pour la Législative, il fut élu représentant des Deux-Sèvres, le 2<sup>e</sup> sur 7, par 25,997 voix sur 56,851 votants et 93,149 inscrits. Il prit place à la droite, et vota toutes les mesures appuyées par ce groupe, telles que la loi du 31 mai res-

trictive du suffrage universel, l'expédition romaine, et la loi Falloux-Pariou sur la liberté de l'enseignement.

Il représenta, depuis le 2 août 1852, le canton de Mazières au conseil général des Deux-Sèvres; ce mandat lui fut renouvelé le 13 juin 1854. Hostile au coup d'Etat de 1851, il quitta la vie politique au rétablissement de l'Empire. Sans être jamais candidat depuis cette époque, il obtint encore des voix aux élections législatives : 306 voix, le 26 février 1852, dans la 1<sup>re</sup> circonscription, contre le candidat officiel, M. Ferdinand David, et 424 voix, le 1<sup>er</sup> juin 1863, dans la 2<sup>e</sup> circonscription, contre le candidat officiel, M. Lasnier, élu par 10,772 suffrages.

**BOUCHET DE SOURCHES.** — Voy. TOURZEL (MARQUIS DE).

**BOUCHETAL-LAROCHE** (PIERRE-CHRISTOPHE-RÉGIS), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), le 26 novembre 1798, mort à Saint-Bonnet-le-Château, le 9 octobre 1879, était le fils d'un partisan de la cause napoléonienne qui essaya, en 1815, d'organiser, dans son pays, la résistance armée contre les Autrichiens. Membre du conseil de préfecture, puis du conseil général de la Loire, maire, pendant vingt ans, de la commune de Bonnet-le-Château, il se prononça en 1848, contre le socialisme et pour le parti de L.-N. Bonaparte, dont il fut, après le coup d'Etat, le candidat officiel aux élections du 29 février 1852, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de la Loire. Élu député au Corps législatif, par 17,514 voix (19,235 votants, 35,826 inscrits), contre 1,591 à M. Levet, ancien représentant, il vota avec la majorité et fut maintenu au Corps législatif, toujours comme candidat du gouvernement, le 22 juin 1857, par 21,619 voix dans la 3<sup>e</sup> circonscription, sur 21,818 votants, 32,273 inscrits; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 17,853 voix (25,435 votants, 33,354 inscrits), contre 7,553 à M. de Meaux; et le 24 mai 1869, par 16,858 voix sur 27,323 votants, 35,339 inscrits, contre 10,402 à M. de Meaux.

M. Bouchetal-Laroche vota, en juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse. Depuis le 4 septembre, il ne reparut plus dans le Parlement, bien qu'il ait été candidat dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montbrison; il n'y obtint que 4,712 voix, le 20 février 1876, contre 7,939 données à l'élu, M. Chavassien, et 4,850, le 14 octobre 1877, contre 8,377 données au député sortant.

**BOUCHETTE** (FRANÇOIS-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Winnezeele (Nord), en 1736, mort à une date inconnue, avocat à Bergues, appartint à la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante. Il avait été élu député du tiers aux États-Généraux, par le bailliage de Bailleul, le 10 avril 1789.

**BOUCHOT** (JOSEPH-AUGUSTIN), député de 1830 à 1831, né à Pont-de-Roide (Doubs), le 3 octobre 1791, mort à l'Île-sur-le-Doubs (Doubs), le 28 décembre 1858, était maître de forges dans cette dernière localité. Député, le 28 octobre 1830, du département du Doubs, il prêta serment au gouvernement de Louis-Philippe et siégea jusqu'à l'année suivante. Il ne fut pas réélu en 1831.

**BOUCHOTTE** (PIERRE-PAUL-ALEXANDRE), député aux États-Généraux de 1789, né à Bar-sur-Seine (Aube), le 18 juillet 1754, mort dans la même ville, le 23 avril 1821, était, avant la Révolution, procureur du roi à Bar-sur-Aube. Élu par ce bailliage, le 24 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux, il proposa de substituer au papier monnaie qu'on demandait de créer, pour 30 millions de pièces de 3 à 6 sols frappées avec le métal provenant de la fonte des cloches. Au nom de la liberté des cultes, il refusa de reconnaître la religion catholique comme religion de l'État, demanda la destruction des statues représentant des nations enchaînées, placées autour de celle de Louis XIV sur la place des Victoires, et fut un des premiers à réclamer l'établissement du jury; il prit en main la cause des noirs en 1791, et proposa, le 26 juin, de demander au roi et à la reine un rapport écrit sur leur voyage à Varennes. Ses opinions s'adoucirent avec le temps, car, le 20 mars 1816, il fut nommé juge suppléant au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bar-sur-Seine. — On a de lui : *Observations sur l'accord de la raison et de la religion pour le rétablissement du divorce.*

**BOUCHOTTE** (JEAN-BAPTISTE-NOËL), ministre de la Guerre du 4 avril 1793 au 1<sup>er</sup> avril 1794, né à Metz, (Moselle), le 25 décembre 1754, mort à Metz en juin 1840, d'une famille considérée à Metz, entra, dès l'âge de seize ans, dans la carrière militaire, mais, n'étant pas noble, ne passa sous-lieutenant qu'au bout de cinq ans, et capitaine dix ans après; c'est dans ce dernier grade qu'il fit la campagne de 1792 dans les hussards d'Esterazhy. Nommé gouverneur de Cambrai, et colonel (1793), plusieurs fois proposé pour le ministère de la Guerre, il fut appelé à ce poste, à l'unanimité, par la Convention, le 4 avril 1793; le moment était difficile, nos frontières du nord et du nord-est étaient envahies, et la Vendée venait de se soulever. Bouchotte organisa la levée de trois cent mille hommes, pourvut au besoin des armées et créa des magasins militaires. Les résultats ne répondaient malheureusement pas aux efforts du ministre, contrecarré d'ailleurs dans son administration par l'ingérence du comité de salut public; les dénonciations vinrent de tous côtés; Ruamps en mission à l'armée du Rhin, adressa à Billaud-Varennes, de Wissembourg, le 21 juin 1793, un véritable réquisitoire contre Bouchotte, prétendant que « Bouchotte a fait autant de mal à la République qu'un ministre envoyé de Coblenz. »

Bouchotte se défendit sans colère, et continua d'activer énergiquement l'organisation militaire; à la fin de 1793, le mouvement qu'il avait imprimé nous valait sept cent mille hommes sur pied de guerre, formant onze armées, et pourvus d'un matériel considérable. Les exigences de la politique du moment lui imposaient, au milieu de ces graves soucis, de puériles mesures: lorsque l'armée des Pyrénées (mai 1793) ne demandait que des renforts, Bouchotte ordonnait que « les fleurs de lys disparaissent sur les boutons d'uniformes, fussent les soldats n'avoir pas du tout de boutons. » Les suspensions incessantes, les insinuations lancées par Pélissier dans son célèbre rapport sur sa mission en Vendée, les dénonciations de Fabre d'Églantine lassèrent vite son courage et lui firent donner sa démission (25 mai 1793). La Convention l'accepta pour la forme, mais, afin de faire revenir Bouchotte sur sa détermination, le laissa en exercice sans lui donner de succes-

seur. Il renouvela sa démission le 11 juin; le portefeuille, offert à Beanharnais, ayant été refusé, par ce dernier Bouchotte dut rester en fonctions, sans cesser d'insister pour son remplacement; le comité de salut public déclarait en même temps que ce ministre était « d'une exacte probité et extrêmement laborieux. » Attaqué en décembre 1793 par Camille Desmoulins dans son journal, accusé d'avoir payé à Hébert 200,000 francs pour des numéros du *Père Duchesne*, dénoncé à la Convention par Bourdon (de l'Oise) à propos d'un retard dans le remboursement de sommes pour lesquelles on gardait à Mayence mille Français prisonniers, il prouva que les fonds, envoyés par lui, étaient retenus à la frontière par les représentants en mission à l'armée du Rhin. Le 19 mars 1794, Bourdon prétendit que le ministre avait répandu dans la banlieue de Paris des prisonniers autrichiens déguisés en patriotes, chargés de crier : « Vive le roi ! » Merlin de Thionville appuya l'accusation, dont la Convention, d'ailleurs, ne tint pas compte; mais, le 29 mars, elle supprima les ministères, et les remplaça par des commissions exécutives, qui mettaient le pouvoir dans les mains des comités; Bouchotte céda la direction de la « commission des armées » au général Pille, sans pourtant conjurer par sa retraite les haines politiques. Arrêté peu de jours après le 9 thermidor, il fut accusé d'avoir fait périr nombre de patriotes, de conspirer avec la commune de Paris, et d'être débiteur envers la nation de « plusieurs centaines de millions. » Les comités n'ayant pas suivi ces dénonciations, Pémarin dénonça Bouchotte (29 mars 1795) comme un des complices du 31 mai 1793; mais, malgré l'insistance de Bourdon, le comité ne fit point de rapport. Ce ne fut qu'au bout d'un an d'emprisonnement que Bouchotte, sur de nouvelles dénonciations, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire d'Eure-et-Loir; la procédure dura quatre mois, « nulle pièce, écrivait l'accusateur public à la Convention, ne m'étant parvenue, sur laquelle je puisse baser un acte d'accusation. » Bouchotte fut mis en liberté, et reentra dans la vie privée. Désireux de reprendre du service, il adhéra, en frimaire an VIII, à la nouvelle Constitution consulaire. Sa pauvreté, et par suite sa probité, sont attestées par une lettre curieuse qu'il écrivait, de Paris, au ministre de la guerre, le 9 ventôse an IX. Après lui avoir rappelé que c'est lui, Bouchotte, qui avait nommé Bonaparte général de brigade, il demandait pour lui-même le grade de général de brigade ou une pension comme ancien ministre, observant « qu'il est des choses de décence, qu'un ancien ministre ne doit pas être exposé à loger au mois, à courir pour avoir à dîner, et à chercher des distractions au café. » Sa demande ne fut pas accueillie, et il vécut jusqu'en 1840, d'une très mince pension de réforme. Bouchotte était l'oncle de Mme Anable Tastu.

**BOUCHOTTE** (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député de 1830 à 1831, né à Metz (Moselle), le 4 novembre 1770, mort à Metz, le 23 janvier 1852, se destina de bonne heure à la carrière militaire, et entra en 1792, comme élève sous-lieutenant, à l'école de Châlons-sur-Marne. Après avoir occupé divers emplois, soit à l'armée, soit dans des établissements militaires, il obtint sa retraite en 1815; il avait alors le grade de lieutenant-colonel; il s'adonna à l'agriculture, et devint membre du conseil municipal et du conseil général de la Moselle. Depuis le

25 prairial an XII, il était membre de la Légion d'honneur.

Élu, le 3 juillet 1830, député de la Moselle au collège de département, il fit partie de l'opposition, et fut d'ailleurs peu remarqué à la Chambre. — Ses travaux techniques sur la sylviculture, sur la vigne, etc., sont justement estimés. On doit aussi à Bouchotte l'invention d'un outil appelé *coupe-sève*, qui a l'avantage de hâter la maturité des fruits.

**BOUDART** (FRANÇOIS-SIMON), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Macheourt (Somme), le 28 octobre 1729, mort à une date inconnue, était curé de la Couture (Pas-de-Calais.) Son rôle fut très effacé à l'Assemblée constituante où l'avait envoyé, le 29 avril 1789, comme député du clergé, la province d'Artois.

**BOUDET** (ÉTIENNE, BARON), député au Corps législatif de 1809 à 1815, et représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Caussade (Tarn-et-Garonne), le 19 octobre 1761, mort à une date inconnue, suivit la carrière des armes, entra à quinze ans au régiment royal des vaisseaux, devint, le 1<sup>er</sup> mars 1792, chef de bataillon dans la 85<sup>e</sup> demi-brigade, (plus tard 34<sup>e</sup> de ligne), et prit part aux guerres de la Révolution. Retraité le 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII, il fut nommé, le 1<sup>er</sup> germinal de la même année, maire de Laval, et conseiller général de la Mayenne en l'an XIII. Un décret impérial du 18 mars 1808 le maintint dans ses fonctions de maire. Un autre, du 5 août 1809, le fit chevalier de l'Empire.

Il fut, le 1<sup>er</sup> mai de la même année, choisi par le Sénat conservateur comme député de la Mayenne au Corps législatif, où il vota fidèlement selon les vœux du gouvernement impérial. Il reparut à la Chambre des Cent-Jours, comme l'élu de la Mayenne avec 52 voix obtenues au collège de département, sur 96 votants et 242 inscrits.

**BOUDET** (PIERRE-PAUL), député de 1831 à 1834, fils du précédent, né à Caussade (Tarn-et-Garonne), le 30 septembre 1799, mort à Caussade le 4 octobre 1844, était avocat dans sa ville natale. Il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2<sup>e</sup> collège de Tarn-et-Garonne (Caussade), avec 173 voix sur 334 votants et 510 inscrits, contre M. Rigail de Ladouis, 139 voix: il siégea à gauche, vota jusqu'à la fin de la législature contre le ministère, fut de ceux qui repoussèrent (1831) l'ordre du jour Gameron au sujet de la politique extérieure, protesta contre les ordonnances de novembre 1831 relatives à la nomination des nouveaux pairs de France, et contre la dénomination inconstitutionnelle de « roi de France » et de « sujets », signa le *compte-rendu* des députés de l'opposition (28 mai 1832), et se récusait dans l'affaire de la *Tribune*.

**BOUDET** (PAUL), député de 1834 à 1848, ministre et sénateur du second empire, né à Laval (Mayenne), le 13 novembre 1800, mort à Paris, le 17 novembre 1877, se fit inscrire au barreau de Paris en 1821, et manifesta dès cette époque ses sentiments libéraux, avec l'ardeur d'un caractère alors emporté. Après avoir été stagiaire dans le cabinet de Dupin aîné, et s'être affilié aux *Carbonari*, il se rallia avec enthousiasme à la monarchie de Juillet, et fut élu, le 4 février 1834, député du 1<sup>er</sup> collège électoral de la Mayenne (Laval), par 97 voix sur 153 votants et 311 ins-

crits, contre M. Sourdille de Lavalette (56 voix) : il remplaçait M. Delaunay, démissionnaire. Il échoua aux élections du 21 juin suivant, avec 54 voix contre M. Bidault, ancien député, élu par 114 suffrages, mais fut élu, le 2 septembre de la même année, dans le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Mayenne, par 52 voix sur 87 votants et 235 inscrits, contre M. Davivier (35 voix), en remplacement de M. Ollivier, démissionnaire. Réélu le 4 novembre 1837 par 110 voix sur 155 votants et 283 inscrits, et, le 2 mars 1839, il fut, le 12 mai suivant, nommé par le ministre de la Justice, M. Teste, secrétaire général au ministère de la Justice, et conseiller d'Etat : soumis de ce chef à une réélection, son mandat lui fut confirmé le 29 juin suivant. Il conserva ces fonctions sous le ministère de Thiers, qu'il suivit dans sa chute, reentra dans l'opposition, fut renvoyé à la Chambre le 9 juillet 1842 par 145 voix sur 167 votants et 327 inscrits, contre M. Bernard-Dutheil (14 voix), vota contre l'indemnité Pritchard (1843), et fut maintenu à la Chambre aux élections du 1<sup>er</sup> août 1846, par 189 voix sur 193 votants et 335 inscrits. Il parut alors se rapprocher de la droite, « restant, dit un biographe, avec l'opposition, mais modérément, de manière à contenter ses électeurs et à garder sa place », lorsque la révolution de 1848 supprima le Conseil d'Etat. M. Boudet se présenta dans la Mayenne aux élections du 23 avril 1848 à l'Assemblée constituante, et fut élu, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 39,966 voix, sur 93,437 votants et 105,259 inscrits. Il vota généralement avec la droite, pour le rétablissement du cautionnement des journaux, contre le droit au travail, contre l'institution des deux chambres, contre l'amendement Grévy, pour le remplacement militaire, pour la proposition Râteau, contre la diminution de l'impôt du sel, pour la suppression des clubs. Désigné par cette Assemblée pour faire partie du nouveau Conseil d'Etat, il y fut maintenu après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 ; il s'était rallié, depuis l'élection du 10 décembre, à la politique du prince Louis-Napoléon. Il avait soutenu, le 26 juin 1852, devant la Chambre, comme conseiller d'Etat, le projet de loi relatif aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et à Lyon, et était président de la section du contentieux, quand l'empereur, mécontent du résultat des élections qui venaient d'avoir lieu, le nomma (23 juin 1863), ministre de l'Intérieur à la place de M. de Persigny. Son administration fut sans éclat, et peu libérale vis-à-vis de la presse. Remplacé à son tour, le 28 mars 1865, par M. de Lavalette, il fut promu sénateur par décret du même jour, nommé le 31 du même mois, secrétaire de la haute assemblée, et vice-président (17 novembre 1865). Retraité comme ministre le 7 avril 1866, chevalier de la Légion d'honneur du 5 mai 1840, officier, de la promotion du 13 août 1855, grand-officier, de la promotion du 14 août 1862, et grand-croix du 6 novembre 1864, il reentra dans la vie privée à la chute de l'Empire (septembre 1870).

**BOUDET** (LOUIS-AUGUSTE, COMTE), député au Corps législatif de 1864 à 1870, né à Paris, le 28 août 1803, mort le 25 mai 1886, propriétaire, fut élu le 24 juillet 1864, député au Corps législatif par la 2<sup>e</sup> circonscription de la Dordogne avec 21,479 voix sur 24,737 votants et 33,779 inscrits, contre 3,109 à M. Delbetz, ancien représentant ; et réélu le 24 mai 1869 par 20,012 voix (28,305 votants et 34,130 inscrits, contre 6,007 à M. Delbetz, et 2,195 à

M. Nathan. Il siégea jus qu'au 4 septembre 1870 dans la majorité imperialiste, et s'associa à tous ses votes. — Le 20 février 1876, candidat bonapartiste dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Bergerac, il échoua avec 6,286 voix contre 7,611 données à l'élu républicain, M. Garrigat.

**BOUDEVILLE** (CHARLES-ALEXANDRE), député de 1877 à 1885, né à Méru (Oise), le 23 septembre 1821, s'établit pharmacien dans cette commune, dont il devint adjoint (1867), puis maire (1870). Candidat, pour la première fois, aux élections législatives du 20 février 1876, il obtint, sur une profession de foi républicaine, 7,181 voix contre M. de Mouchy, candidat bonapartiste, élu par 8,224 suffrages. M. Boudeville fut plus heureux après la dissolution de la Chambre : il battit, le 14 octobre 1877, le député sortant, par 8,436 voix contre 8,384. Il prit place sur les bancs de l'Union républicaine, vota pour les invalidations prononcées par la majorité de la Chambre, pour l'ordre du jour de confiance (20 janvier 1879) accordé au ministre Dufaure, pour l'élection (30 janvier) de M. J. Grévy à la présidence de la République, pour l'application (16 mars 1880) des lois existantes aux congrégations, pour le divorce (8 février 1881). Réélu le 21 août 1881, par 8,707 voix contre 7,339 accordées au comte de Salis (16,377 votants, 19,579 inscrits), il soutint la politique opportuniste, le ministère Gambetta, et l'expédition du Tonkin, vota contre l'abrogation du Concordat et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. — M. Boudeville, qui représente le canton de Méru au Conseil général de l'Oise, n'a pas été réélu, le 4 octobre 1885. Porté sur la liste républicaine, il a réuni 33,373 suffrages contre 59,802 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. Duchesne.

**BOUDIN** (JACQUES-ANTOINE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, dates de naissance et de mort inconnues, était président du district de Châteauroux, quand il fut élu, le 6 septembre 1792, député à la Convention par le département de l'Indre, avec 155 voix sur 325 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit, au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Les électeurs de mon département se préparaient à renouveler leurs jurés à la Haute-Cour nationale avant la clôture de leurs opérations... Je n'ai donc aucune mission de juge... Mais comme le renvoi aux tribunaux pourrait ne pas prévaloir dans la Convention nationale, et que j'ai beaucoup plus de confiance dans les lumières politiques de Thomas Payne que dans les miennes, je demande avec lui que Louis Capet soit tenu en prison jusqu'à la fin de la guerre, et qu'à cette époque, il soit banni du territoire de la République. »

Il ne se signala guère avant la mise en accusation de Carrier, mesure qu'il appuya à la tribune, fut nommé, (5 décembre 1794), membre du comité de salut public, fit suspendre les décrets de mise hors la loi, demanda une amnistie pour les faits politiques, moins l'émigration, et attaqua sans merci les Montagnards. Nommé membre du comité de sûreté générale, le 3 juin 1795, et secrétaire de la Convention, le 4 frimaire an III, il fit décréter que les assemblées électorales seraient chargées d'opérer la réduction du tiers de la Convention ; mais le décret fut rapporté quelques jours après, parce qu'il favorisait les royalistes devenus influents dans ces assemblées.

Elu, le 21 vendémiaire an IV, député de

l'Indre au Conseil des Cinq-Cents, par 88 voix sur 168 votants. Boudin attaqua à la tribune les parents d'émigrés, et réclama la déportation des fonctionnaires déserteurs, et de nouvelles rigueurs contre les prêtres insermentés. Son dernier acte politique fut la proposition d'une amnistie très large, qui fut repoussée. Sorti du Conseil en 1797, il ne fut plus mêlé à la politique.

**BOUDIN.** — Voy. TROMELIN (COMTE DE).

**BOUDINHON** (DOMINIQUE-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né en 1736, mort au Puy (Haute-Loire), le 7 mars 1810, fut accusateur public près le tribunal criminel de la Haute-Loire, après avoir exercé la profession d'avocat. Élu, le 23 germinal an VIII, député au Conseil des Anciens, pour le département de la Haute-Loire, il compta parmi les partisans du coup d'État de brumaire, et devint (23 floréal an VIII) juge au tribunal criminel du Puy. Il occupait encore ce poste quand il mourut.

**BOUDOUSQUIÉ** (PIERRE-ALAIN), député de 1834 à 1848, né à Cahors (Lot), le 9 mai 1791, mort à Cahors, le 4 septembre 1867, entra, le 11 mai 1810, au 18<sup>e</sup> régiment de ligne en qualité de sous-lieutenant. Il fut promu au grade de lieutenant le 5 mai 1812, et fit la campagne de Russie; blessé à l'affaire de Volontina, en avant de Smolensk, et à la bataille de la Moskowa, prisonnier à l'affaire de Krasnoï (18 novembre), il rentra en France en 1815, fut compris par Louis XVIII, à la veille de son départ pour Gand, dans les promotions militaires de la Légion d'honneur, promotion qui fut confirmée pour lui par un décret impérial du 29 mai suivant.

Retraité pour cause de blessures, le 25 mars 1816, Boudousquié embrassa une nouvelle carrière et il fut reçu avocat à la Cour d'appel de Paris, en 1818. Il exerça cette profession jusqu'à la révolution de 1830, à laquelle il prit une part active, qui lui valut la croix de Juillet (11 novembre 1831). Procureur du roi à Cahors, en septembre 1830, il donna sa démission au mois de décembre 1832, et fut nommé député par le 1<sup>er</sup> arrondissement du département du Lot, le 21 juin 1834, avec 127 voix (211 votants, 250 inscrits), contre 75 au député sortant, M. Conté. Au mois de novembre de l'année suivante (1835), il fut élu conseiller municipal de Cahors. A la Chambre, il prit place dans l'opposition dynastique, avec laquelle il vota le plus souvent, fut réélu : le 4 novembre 1837, par 176 voix sur 232 votants et 238 inscrits; le 2 mars 1839, puis le 9 juillet 1842, par 144 voix sur 241 votants et 288 inscrits contre MM. Berton, 34 voix, et Benech, 40; enfin le 1<sup>er</sup> août 1846, par 188 voix sur 315 votants et 346 inscrits, contre 127 à M. Martineau-Deschenez.

Boudousquié intervint dans un certain nombre de discussions. En 1837, il fut l'auteur d'un projet de loi, adopté, qui attribua le traitement aux sous-officiers et soldats amputés, nommés membres de la Légion d'honneur depuis leur admission à la retraite. Il siégea jusqu'à la révolution de Février. Son nom ne figure pas parmi les signataires de la demande de mise en accusation du ministère Guizot.

On a de Boudousquié un *Traité d'assurance contre l'incendie* (1829).

**BOUESTARD DE LA TOUCHE** (JEAN-JACQUES), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Angers (Maine-et-Loire), le 17 dé-

cembre 1730, mort à Morlaix (Finistère), le 11 septembre 1810, reçu docteur-médecin à Caen en 1767, alla s'établir à Morlaix, où il créa un cours d'accouchement dont il fit traduire en bas breton et imprimer les prescriptions essentielles pour les sages-femmes de la campagne. Mis à la tête des commissaires chargés de réprimer une émeute à Lannion en 1789, nommé un des huit commissaires liquidateurs des affaires de Bretagne en 1790, il devint secrétaire du bureau des élections à Quimper (juin 1790) et administrateur du département. Élu, le 8 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative, par 262 voix sur 415 votants, il fit décréter la publicité des séances des conseils administratifs et imposer silence aux tribunes dans le débat sur le comité autrichien. Comme officier municipal de Morlaix en 1793, il prononça successivement aux fêtes de la Raison et de l'Être-Suprême les discours officiels. Médecin de l'hôpital, il exerçait encore ces fonctions en 1802. A sa mort, il était maire de Saint-Martin des Champs. La première notice qui ait été publiée sur ce législateur date du mois de janvier 1839, et est due à M. Kerviler, à qui nous avons emprunté les principaux éléments de cette biographie.

**BOUET** (BERNARD-FLORIAN), député de 1837 à 1846, né à Saint-Vincent (Lot-et-Garonne), le 17 décembre 1798, mort à Agen (Lot-et-Garonne), le 9 mars 1880, entra dans la magistrature, et était avocat général à la Cour d'Agen, quand il fut élu, le 19 août 1837, député du 2<sup>e</sup> collège de Lot-et-Garonne (Agen), en remplacement de M. Merle-Massonneau, démissionnaire. Il siégea dans la majorité conservatrice et vota avec elle. Réélu, le 4 novembre 1837, par 206 voix sur 370 votants et 489 inscrits, puis le 2 mars 1839, il obtint encore le renouvellement de son mandat, à l'occasion de sa nomination comme président de chambre, le 23 avril 1842, puis aux élections générales du 9 juillet de la même année. M. Bouget donna sa démission de député en 1844, et rentra dans la vie privée.

**BOUET-WILLAUMEZ** (LOUIS-ÉDOUARD, COMTE), sénateur du second Empire, né à Brest (Finistère), le 24 avril 1805, mort à Maisons-Laffitte (Seine), le 9 septembre 1871, se destina à la marine. Élève de l'École navale en 1823, il était lieutenant de vaisseau en 1835, et après avoir pris part au bombardement de Mogador, il reçut la mission de relever le plan des côtes d'Afrique depuis le Sénégal jusqu'à l'Équateur. Capitaine de vaisseau en 1844, gouverneur du Sénégal (1844-1847), il fut élevé au grade de contre-amiral en 1854, et prit part aux opérations maritimes de l'expédition de Crimée. Depuis lors, Bouët-Willamez passa préfet maritime à Cherbourg et à Toulon, et fut promu vice-amiral (1860). Le 5 août 1865, il entra au Sénat du second Empire, où il vota avec la majorité. Il commanda en chef la flotte de la Baltique le 19 juillet 1870, et mourut l'année suivante.

**BOUEX.** — Voy. VILLEMORT (MARQUIS DE).

**BOUFFEY** (LOUIS-DOMINIQUE-AMABLE), député au Corps législatif en 1808, né à Villors-Bocage (Calvados), le 31 août 1748, mort à Argentan (Orne), le 22 juin 1820, était, avant la Révolution, attaché comme médecin au comte de Provence, depuis Louis XVIII. Pendant

l'émigration, il s'établit médecin à Argentan, fut administrateur, puis procureur-syndic du district, et sous-préfet d'Argentan en 1808. Le 3 octobre 1808, le Sénat conservateur le choisit pour représenter le département de l'Orne au Corps législatif; il y prit la parole pour combattre un projet de loi sur l'importation des fers étrangers (session de 1814). — On lui doit quelques travaux intéressants : *Essai sur les fièvres intermittentes* (1798); *Recherches sur l'influence de l'air dans le développement, le caractère et le traitement des maladies* (1799).

**BOUFFLERS** (STANISLAS-JEAN, MARQUIS DE, dit LE CHEVALIER DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Lunéville (Meurthe), le 31 mai 1738, mort à Paris, le 18 janvier 1815, était le fils cadet de la célèbre marquise de Boufflers, dont Voltaire a célébré l'esprit et la grâce, et qui fit les délices de la cour de Stanislas, roi de Pologne retiré à Nancy. Il fut élevé par l'abbé Poriquet, et destiné à l'état ecclésiastique. Il publia, à peine entré à Saint-Sulpice, le conte galant d'*Aline, reine de Golconde*, refusa de se faire prêtre, mais, en qualité de chevalier de Malte, fut pourvu d'un bénéfice de l'ordre du Temple, et, avide de plaisirs, embrassa le métier des armes; il débuta comme capitaine de hussards, prit part à la guerre de Sept-Ans, et se battit courageusement à Amembourg. Envoyé, comme gouverneur à Saint-Louis, au Sénégal, à la suite d'une chanson sur la reine Marie-Antoinette, il n'y resta pas longtemps, et, de retour en France, s'adonna à la poésie facile et légère; l'amitié de Voltaire le mit en réputation. Élu, le 6 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Nancy, il prit au sérieux son nouveau rôle politique, fonda, avec MM. de La Rochefoucault, Malouet et de Virieu, le club des Impartiaux (1791), fit décréter la propriété des brevets des inventions et des découvertes, et demanda des encouragements pour les arts et les sciences.

Il émigra à Berlin après la journée du 10 août 1792, fut nommé membre de l'Académie de cette ville, et y épousa Mme de Sabran; le roi Frédéric-Guillaume lui donna de vastes domaines en Pologne dans le but d'y établir une colonie d'émigrés, projet qui n'aboutit pas. Rayé de la liste des émigrés en 1800, Boufflers rentra en France, reprit ses occupations littéraires, et se lia avec Lucien Bonaparte; mais l'exil avait éteint ou alourdi sa verve, et ses œuvres d'alors sont empreintes de la prétentieuse métaphysique d'outre-Rhin. Le 4 nivôse an X, il réclamait au premier consul la restitution des sommes « qui lui étaient dues et qui avaient été versées dans les coffres de la République. » Ses relations avec la famille du premier consul, et les compliments flatteurs que les événements lui inspiraient ne purent lui faire obtenir la préfecture qu'il demandait, mais lui valurent le grade de maréchal de camp honoraire et la croix de la Légion d'honneur (26 frimaire an XII). Il fut admis à l'Institut en 1804, publia, dans des recueils périodiques, des contes aimables et enjonnés, et resta, jusqu'à sa mort, étranger à la politique. Ses *Œuvres complètes*, en huit volumes, ont paru l'année même de sa mort. Sur sa tombe, placée auprès de celle de Delille, on a gravé ce vers de lui :

Mes amis, je crois que je dors.

**BOUGAINVILLE** (LOUIS-ANTOINE, COMTE DE), membre du Sénat conservateur, né à Paris, le 11 novembre 1732, mort à Paris, le 31 août

1811, fils d'un notaire de Paris, se fit d'abord recevoir avocat au Parlement, pour se conformer aux désirs de sa famille. Mais sa vocation pour l'état militaire, vocation qui s'était déjà manifestée par ses succès dans l'étude des sciences mathématiques, l'emporta bientôt; il entra dans les mousquetaires noirs, et passa, en 1753, en qualité d'aide-major, dans le bataillon provincial de Picardie. En 1754, il était aide de camp de Chevert, et fut, la même année, envoyé à Londres avec le titre de secrétaire d'ambassade. Deux ans après, il partit pour le Canada, comme aide de camp du marquis de Montcalm, chargé de la défense de cette colonie. Nommé, l'hiver suivant, commandant d'un détachement d'élite, il alla, à la suite d'une marche forcée de près de soixante lieues, brûler au fond du lac du Saint-Sacrement, une flottille anglaise, au pied même du fort qui la protégeait. Le 6 juin 1758, un corps de cinq mille Français se trouvait en vue d'une armée anglaise de vingt-quatre mille hommes; Bougainville émit et fit adopter l'avis d'attendre l'ennemi de pied ferme. En moins de vingt-quatre heures, un camp retranché fut construit, et l'ennemi repoussé fut obligé de se retirer, après avoir perdu six mille hommes; Bougainville avait été blessé à la tête, à la fin de l'action. Le gouverneur, ne croyant pas pouvoir défendre plus longtemps la colonie, envoya Bougainville demander des renforts à Paris. Bougainville retourna en Amérique, en 1759, avec le grade de colonel, mais sans avoir obtenu des secours qu'il demandait; le 10 septembre de la même année, la mort de Montcalm décida du sort de la colonie. Bougainville revint alors en Europe, et fut employé, en 1761, à l'armée d'Allemagne, en qualité d'aide de camp du général Choiseul-Stainville. Il s'y distingua si honorablement, que, pour le récompenser d'une manière particulière, le roi lui fit présent de deux canons de 4. La signature de la paix le rendit à la vie civile; mais son infatigable activité eut bientôt besoin d'un nouvel aliment. Ses voyages en Amérique l'avaient mis en relation avec des armateurs de Saint-Malo; il les engagea à fonder un établissement aux îles Malouines. Ses conseils furent suivis; les armateurs firent les frais de l'expédition; il fit ceux de l'établissement, dont le roi lui donna le commandement, avec le grade de capitaine de vaisseau. Bougainville partit de Saint-Malo avec sa flottille, en 1763, mais à peine était-il de retour, au bout de trois ans, que les Espagnols réclamèrent la propriété des îles Malouines. Le gouvernement français crut devoir céder à cette réclamation, et Bougainville fut chargé de remettre son établissement aux fonctionnaires espagnols, à la charge d'être remboursé des frais qu'il avait faits. Il partit, en 1766, avec la frégate la *Boudeuse* et la flûte l'*Etoile*. C'est en revenant de cette expédition qu'il fit le beau voyage de découvertes qui a immortalisé son nom. De retour en France, en 1769, il publia la relation de son *Voyage autour du monde*. Ce livre eut un succès immense; Bougainville s'était d'ailleurs déjà fait connaître comme savant et comme écrivain, par son *Traité du calcul intégral, pour servir de suite à l'analyse des infiniment petits*, du marquis de l'Hospital, Paris (1752). Il fut promu, en 1779, au grade de chef d'escadre, et, l'année suivante, à celui de maréchal de camp des armées de terre. En 1781, commandant d'une division de la flotte du comte de Grasse, il soutint un brillant combat, à la Martinique, contre l'amiral anglais Hood. Il prépara ensuite une expédition au

pôle Nord, qui échoua par le mauvais vouloir du ministre Brienne, et fut chargé, en 1790, du commandement de l'armée navale de Brest, et du soin d'y rétablir la discipline; il jugea bientôt cette partie de sa mission au-dessus de ses forces, et il donna sa démission: il avait dignement servi son pays pendant près de quarante ans. Les dernières années de sa vie furent consacrées aux sciences qu'il avait toujours aimées. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et grand officier de cet ordre le 25 prairial de la même année, comte de l'Empire le 26 avril 1808, membre de la section de géographie de l'Institut depuis 1796, ainsi que du bureau des Longitudes, le vice-amiral Bougainville avait été appelé au Sénat conservateur lors de la création de ce corps, le 4 nivôse an VIII. Il mourut dans sa quatre-vingt-neuvième année. On a encore de lui un *Essai historique sur les navigations anciennes et modernes*, et une *Notice historique sur les sauvages de l'Amérique du Nord*.

**BOUGET** (JACQUES-JEAN), député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à Odenkirchen (Prusse), le 1<sup>er</sup> novembre 1762, mort à Paris, le 18 novembre 1810, fut membre de la régence du pays de Cologne, puis administrateur du département de la Roër, qui avait pour chef-lieu Aix-la-Chapelle, et qui fut formé, après le traité de Lunéville, d'une partie de l'électorat de Cologne, du duché de Clèves et de la Gueldre méridionale, du duché de Juliers, et du comté de Mœurs. Nommé sous-préfet de Crevelt, il fut élu, le 2 fructidor an XII, député au Corps législatif pour le département de la Roër, par le Sénat conservateur, qui lui renouvela son mandat le 10 août 1810; il mourut trois mois après cette dernière élection.

**BOUGUERET** (JEAN-BAPTISTE-EDOUARD), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Gurgy-la-Ville (Côte-d'Or), le 29 mars 1809, mort à Paris, le 4 avril 1888, fut, sous le règne de Louis-Philippe, un des chefs les plus influents du parti démocratique dans son département, où il occupait une situation considérable par sa fortune et par sa situation de maître de forges à Youlaine et de directeur de la Société des maîtres de forges de Châtillon-sur-Seine. Élu, le 23 avril 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante, par le département de la Côte-d'Or, le 7<sup>e</sup> sur 10, avec 46,480 voix, il siégea à gauche et vota avec les républicains modérés: 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août, contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, pour l'amendement Grévy; 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour: « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie »; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; 16 avril, pour l'expédition de Rome.

M. Bougueret ne se rallia pas à la politique de l'Élysée. Non réélu à la Législative, il devint plus tard conseiller général de son département.

**BOUGUES** (VICTOR), député de 1881 à 1885, né à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), le 7 mars 1848, étudia le droit, puis s'établit manufactu-

rier dans son pays. Il n'avait jamais joué aucun rôle politique quand il fut, le 21 août 1881, élu député de l'arrondissement de Saint-Gaudens (1<sup>re</sup> circonscription), par 9,969 voix (15,322 votants, 20,357 inscrits), contre 5,077 à M. Lenglé, député sortant, bonapartiste. M. V. Bougues siégea à l'union républicaine et vota avec les opportunistes: pour les ministères Gambetta et Ferry, contre la séparation de l'Église et de l'État, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et contre la nomination des sénateurs par le suffrage universel. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

**BOUHIER DE L'ÉCLUSE** (ROBERT-CONSTANT), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849, député au Corps législatif de 1852, né aux Sables-d'Olonne (Vendée), le 18 octobre 1799, mort à Paris, le 24 janvier 1870, était avocat à Paris. « Tête et cœur de Vendéen, dit un biographe, M. Bouhier de l'Ecluse est un de ces braves enfants du Bocage dont la conscience n'a jamais varié, et qui conservent le culte de leur Dieu et de leur Roi à travers toutes les vicissitudes des révolutions. »

Substitut du procureur du roi sous la Restauration, il refusa de prêter serment au gouvernement de Juillet et résigna ses fonctions. Il se signala par son ardeur à combattre le régime de 1830; puis, le 23 avril 1848, il se fit élire, comme légitimiste, représentant de la Vendée à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 9, avec 44,572 voix (86,221 votants, 104,486 inscrits). M. Bouhier de l'Ecluse siégea à droite, parmi les partisans de la monarchie pure, ce qui ne l'empêcha pas d'opiner parfois avec la gauche. Il vota: 26 mai 1848, contre le bannissement de la famille d'Orléans; 9 août, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites intentées à Louis Blanc et contre les poursuites intentées à Caussidière; 2 septembre, contre le maintien de l'état de siège; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; 4 octobre, pour l'incompatibilité des fonctions; 7 octobre, pour l'amendement Grévy; 4 novembre, contre l'ensemble de la Constitution; 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, contre l'amnistie des transportés.

Bouhier de l'Ecluse fut l'auteur, à la Constituante, d'un travail sur les banques hypothécaires, d'un projet de décret sur les ateliers nationaux, et d'un discours contre le droit au travail.

Réélu à l'Assemblée législative de 1849, par le département de la Vendée, avec 40,567 voix (61,522 votants, 103,432 inscrits), il vota constamment avec la majorité de droite: pour l'expédition de Rome, pour les lois répressives, etc. En mai 1851, il déposa, au nom des légitimistes, une des cinq propositions de révision de la Constitution qui furent alors présentées à l'Assemblée; il y demandait « l'élection d'une Assemblée constituante qui rendrait à la France ses lois fondamentales, ou plutôt qui se bornerait à les affirmer, ces lois n'ayant pu périr, car elles sont éternelles. » Vers la fin de la législature, il combattit la politique du prince président, et se montra opposé au coup d'État. Le 2 décembre, il ne se trouva pas à la mairie du X<sup>e</sup> arrondissement parmi les protestataires, et il s'en expliqua dans une lettre qu'il adressa au journal *l'Union*, le 26 novembre 1868; la foule seule l'avait empêché

d'arriver à temps: il était allé d'abord au Palais-Bourbon, et, là, avait protesté très énergiquement contre le coup d'Etat, devant le lieutenant-colonel et les officiers qui fermaient l'entrée du palais. Le 29 février 1852, il fut un des rares candidats de l'opposition qui, triomphant de l'hostilité du gouvernement, furent élus au Corps législatif: il y représenta la 3<sup>e</sup> circonscription de la Vendée, avec 9,462 voix sur 18,144 votants et 34,455 inscrits, contre 8,334 voix à M. Léon Gillaizeau, candidat officiel. A la séance de la prestation de serment aux Tuileries, il ne leva pas la main, et ce ne fut que sur l'interpellation directe de M. Fortoul, ministre de l'Instruction publique, « qu'il sembla, a-t-il dit, acquiescer au serment au président de la République ».

Dès la première séance, il souleva un vif incident relatif à la vérification de l'élection de M. de Saint-Hermine, dont il demandait l'annulation, et se fit rappeler à l'ordre par le président, M. Billault.

A l'ouverture de la session de 1853, le 15 février, M. Bouhier de l'Ecluse, décidé à ne pas prêter serment, ne se rendit pas à la séance d'ouverture aux Tuileries, et, de plus, écrivit au président de la Chambre une lettre de protestation contre l'Empire, lettre dont il pria plusieurs de ses collègues de demander lecture en séance publique, afin de lui donner la publicité du *Moniteur*. Le président ne parlant pas de la lettre reçue, M. Bouhier en réclama la lecture. Sur le refus du président, M. Bouhier demanda que l'Assemblée statuât sur le cas, et sortit de la salle, pour laisser toute liberté à ses collègues. Le président, M. Billault, sans consulter l'Assemblée, le déclara démissionnaire; après bien des pourparlers, la démission fut annulée, et M. Billault donna 15 jours à M. Bouhier pour prêter serment; pendant ce délai, il empêcha le député de voter et supprima trois fois ses votes comme inconstitutionnels. Le dernier jour de ce délai expiré (5 mars 1853), M. Bouhier se vit fermer l'entrée de la salle des séances, et le président le déclara définitivement démissionnaire.

La première séance qui suivit eut lieu le 11 mars; M. Bouhier de l'Ecluse pénétra dans le palais, mais un huissier lui présenta un ordre ainsi conçu :

« Corps législatif, Paris, le 11 mars 1853.

« M. Bouhier de l'Ecluse ayant cessé d'être député par suite du refus de serment, monsieur le président m'a donné l'ordre de l'empêcher d'entrer dans l'enceinte du palais législatif.

« Le chef des huissiers,  
« POUSSY. »

Ce fut le dernier incident de la carrière parlementaire du député de la Vendée.

**BOULLAUD** (JEAN-BAPTISTE), député de 1842 à 1846, né à Garat (Charente), le 16 septembre 1796, mort à Paris, le 28 octobre 1881, fut dirigé dans ses études par son oncle Jean Bouillaud, chirurgien-major des armées. Lui-même, après avoir suivi les cours du collège d'Angoulême, se fit recevoir docteur à Paris, le 23 août 1823; dès l'année suivante, il se faisait avantageusement connaître par sa coopération à un *Traité des maladies du cœur et de l'aorte*, dont R.-J. Bertin était l'auteur principal. Plus tard, il publia un *Traité clinique des maladies du cœur* (1835), qui établit sa réputation. Bouillaud, qui avait été nommé (1831) professeur de clinique médicale à l'hôpital de la Charité,

devint un des chefs de l'école médicale française: il se distingua par la sûreté de son diagnostic; en même temps le système de saignées à outrance qu'il mettait en pratique lui attirait des critiques assez vives. Dans les premières années de sa carrière, il avait défendu avec chaleur les idées et la méthode de Broussais; après des travaux longtemps poursuivis, il jeta lui-même les fondements d'une médecine nouvelle, à laquelle il donna le nom de médecine exacte; sous le titre de *Nosographie médicale*, il lui consacra un important ouvrage en 5 volumes (1846). Bouillaud était professeur à la Faculté de médecine de Paris quand il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 1<sup>er</sup> collège de la Charente (Angoulême), par 504 voix sur 910 votants, et 1,082 inscrits, contre 398 à M. Albert, député sortant. L'élection fut annulée par la Chambre; mais les électeurs, consultés une seconde fois, renvoyèrent Bouillaud à la Chambre, le 24 septembre. Une nouvelle invalidation fut suivie encore d'une nouvelle réélection. Le député de la Charente siégea alors jusqu'à la fin de la législature, votant le plus souvent avec la gauche, notamment contre l'indemnité Pritchard (1845).

Membre du conseil supérieur de l'Université, il fut nommé, en 1848, doyen de la Faculté de médecine de Paris, en remplacement d'Orfila: cette nomination donna lieu à des incidents tumultueux, qui, finalement, obligèrent le nouveau doyen à se retirer.

On doit à Bouillaud nombre de mémoires remarquables, et par la science et par le style: des traités sur l'*Encéphalite*, le *Choléra*, le *Rhumatisme articulaire*, un *Essai sur la philosophie médicale*, un *Discours sur le vitalisme et l'organisme*, etc., etc. — Il fut membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, et commandeur de la Légion d'honneur en 1864.

**BOUILLÉ** (FRANÇOIS-MARIE-MICHEL, COMTE DE), pair de France, né à la Martinique, le 13 janvier 1779, mort à Paris, le 7 juin 1853, appartenait à la célèbre famille de Bouillé, originaire du Maine et qui compta parmi ses membres, le général François-Claude-Amour de Bouillé (1739-1800), l'adversaire convaincu de la Révolution. Le comte François-Marie-Michel partagea les sentiments de tous les siens; il émigra avec eux, servit dans l'armée anglaise aux Antilles et au Canada, et suivit les Bourbons dans l'exil; quand ceux-ci remontèrent sur le trône, il entra en France, devint aide de camp du comte d'Artois, gouverneur de la Martinique de 1825 à 1827, enfin pair de France, par ordonnance du 5 novembre 1827. Il avait composé une sorte de chant dynastique de la Restauration, dit *Chant français*, qui avait pour refrain: *Vive le roi! Vive la France!* M. de Bouillé soutint de ses votes, à la Chambre des pairs, la monarchie de Charles X et le ministère Polignac. Après 1830, il suivit de nouveau dans l'exil la légitimité déchuë, et fut un des précepteurs du duc de Bordeaux.

**BOUILLÉ** (CHARLES, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et sénateur de 1876 à 1879, né à Villars (Nièvre), le 30 août 1816, mort à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre), le 8 juillet 1889, était propriétaire et vice-président de la Société des agriculteurs de France, avant d'être appelé à la vie publique par les électeurs de la Nièvre, le 8 février 1871. Représen-



sentant de ce département à l'Assemblée nationale par 33,532 voix (64,512 votants, 97,485 inscrits), il siégea à la droite monarchiste, s'inscrivit à la réunion des Réservoirs, et s'occupa surtout d'intérêts agricoles. On lui doit le projet de création d'un Institut agronomique. Le comte de Bouillé vota : le 1<sup>er</sup> mars 1871, *pour* la paix; le 16 mai, *pour* les prières publiques; le 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; le 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; le 3 février 1872, *contre* le retour à Paris; le 24 mai 1873, *pour* la démission de Thiers; le 24 juin, *pour* l'arrêté contre les enterrements civils; le 19-20 novembre, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal; le 20 janvier 1874, *pour* la loi des maires; le 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon; le 25 février, *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles.

Au Sénat, où le département de la Nièvre l'envoya le 30 janvier 1876, par 192 voix sur 378 votants, M. de Bouillé vota de même avec les conservateurs: *pour* la dissolution de la Chambre en juin 1877, et *contre* la ministère Dufaure après les élections d'octobre. Il ne fit pas partie de la Chambre haute aux élections du 5 janvier 1879, n'ayant obtenu que 184 voix contre 190 accordées à M. Massé, candidat républicain.

**BOULLIERIE** (FRANÇOIS-MARIE-PIERRE ROULLET, BARON DE LA), député de 1816 à 1818, de 1820 à 1827, ministre et pair de France, né à La Flèche (Sarthe), le 27 avril 1764, mort à La Flèche, le 7 avril 1833, commença par être commis dans les bureaux de la marine, puis il passa chef de bureau. Il épousa alors Mlle de La Chapelle, fille de l'ancien commissaire général de la maison du roi, et obtint, à la faveur de ce mariage, la place de caissier particulier du premier consul. Il passa ensuite à l'armée des côtes d'Angleterre, dont Bonaparte le nomma trésorier général, et fut désigné, peu après, pour administrer les fonds extraordinaires de la caisse d'amortissement. Pendant la campagne de 1809, Rouillet de la Bouillierie remplit à Vienne la place d'administrateur des fonds du pays conquis, fut nommé, après la paix, trésorier général du domaine extraordinaire dont Defermont était intendant, et élevé à la dignité de maître des requêtes au Conseil d'Etat, section des finances. Le 11 juillet 1810, il fut créé baron de l'Empire.

Nommé intendant de la liste civile du roi en 1814, il devint, en outre, par la protection du duc de Blacas, secrétaire général du ministère de la maison du roi. A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon rendit momentanément à la vie privée le fonctionnaire qui avait abandonné sa cause; mais la seconde Restauration le rétablit dans toutes ses places et dignités, et y ajouta (octobre 1815) celle de président du comité des finances, en l'absence du ministre chargé de ce portefeuille. Il avait été, le 22 août de la même année, pour la première fois, élu député de la Sarthe au collège de département, par 90 voix sur 166 votants et 228 inscrits. Il fut de la majorité de la « Chambre introuvable, » et resta d'ailleurs dans les rangs de la majorité parlementaire au cours des diverses législatures dont il fit partie. Réélu le 4 octobre 1816, par 105 voix sur 111 votants et 219 inscrits, il fut vivement attaqué par Dupont de l'Èure et par plusieurs autres députés du côté gauche pour la translation, sans ordonnance préalable, d'une somme de 800,000 francs, des caisses du domaine extraordinaire dans celles

du Trésor. Le 13 février 1817, il prononça un grand discours, qui fut très applaudi par la droite, et dans lequel il traça un tableau de la situation financière de la France.

Rouillet de la Bouillierie ne fut pas candidat aux élections de 1818 et 1819; il ne redevint député que le 13 novembre 1820, la Sarthe lui ayant donné, au collège de département, 261 voix sur 294 votants et 367 inscrits; successivement, il obtint le renouvellement de son mandat: le 13 novembre 1822, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de la Sarthe (La Flèche), avec 222 voix (274 votants, 322 inscrits), contre 39 à Benjamin Constant; et le 25 février 1824, avec 213 voix (224 votants, 312 inscrits). Il ne cessa de voter avec les plus ardents royalistes et fut quelque temps vice-président de la Chambre des députés. Le 5 novembre 1827, il fut nommé pair de France et, du 23 mai de la même année au 31 juillet 1830, il occupa les fonctions de ministre d'Etat par intérim, et d'intendant général de la maison du roi. La chute de Charles X mit fin à sa carrière politique.

**BOULLIERIE** (MARIE-JOSEPH-MÉLITE ROULLET, BARON DE LA), fils du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et ministre en 1873, né à Paris, le 26 mars 1822, fut, sous le second Empire sous-préfet à Argentan, puis à Sarlat et à Verdun, et enfin secrétaire général à Nancy. Il s'occupa aussi d'affaires financières. Riche propriétaire dans le Maine-et-Loire, où il possède le château de la Rochue, il fut élu par ce département, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale, le 9<sup>e</sup> sur 11, avec 98,258 voix (120,174 votants, 151,585 inscrits); il prit place dans les rangs des légitimistes catholiques, s'inscrivit à la réunion des Réservoirs, signa la proposition de rétablissement de la monarchie, ainsi que l'adresse des députés conservateurs au pape en faveur du Syllabus, et vota : 1<sup>er</sup> mars 1871, *pour* la paix; 16 mai, *pour* les prières publiques; 10 juin, *pour* l'abrogation des lois d'exil; 22 juillet, *pour* les pétitions des évêques « appelant l'attention du gouvernement sur la situation intolérable faite par le gouvernement italien au souverain pontife et sur la nécessité d'y porter remède »; 30 août, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *pour* la démission de Thiers.

Le lendemain de cette journée, M. de la Bouillierie fut appelé à faire partie du premier cabinet « de combat » formé par le maréchal de Mac-Mahon; il y prit le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, mais il ne le conserva que jusqu'au mois de novembre 1873, le vote de la prorogation des pouvoirs du maréchal et de l'organisation du septennat ayant eu pour conséquence la retraite de M. de la Bouillierie et celle de M. Ernoul, ministre de la Justice. Il reprit alors sa place à la droite monarchique, protesta, en octobre 1874, dans la commission de permanence, contre la reconnaissance du gouvernement espagnol et contre le rappel de l'*Orénoque*.

A ce sujet, il dit : « Nous voyons avec douleur, comme catholiques et comme Français, que le dernier témoignage matériel du respect et de l'attachement de la France au Saint-Siège a disparu. Nous voyons que la politique suivie dans les deux questions est contraire à la dignité de la France et dangereuse pour ses intérêts. » M. de la Bouillierie vota encore : 16 mai 1874, *contre* le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, *contre* l'amendement Wallon,

et 25 février, contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

**BOUILLEROT** (ALEXIS-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, dates de naissances et de mort inconnues, receveur de district à Bernay, siégea à la Convention, comme élu du département de l'Eure, le 10 septembre 1792, par 346 voix sur 520 votants. Il répondit : « La mort », au 3<sup>e</sup> appel nominal dans le jugement de Louis XVI, fut nommé, en 1794, directeur de l'Ecole de Mars, et ne joua, d'ailleurs, qu'un rôle effacé tant à la Convention que dans le Conseil des Anciens, où il représenta, le 22 vendémiaire an IV, le département du Gers, avec 149 voix sur 251 votants. A la Restauration, il fut obligé, par la loi du 12 janvier 1816, de quitter la France, et se retira en Allemagne.

**BOUILLIEZ-BRIDOUX** (ALPHONSE-LUCIEN), député de 1881 à 1885, né à Savy-Berlette (Pas-de-Calais), le 1<sup>er</sup> janvier 1815, mort à Arras (Pas-de-Calais), le 21 avril 1888, fut un des membres les moins en vue de la Chambre élue le 21 août 1881; il y représenta la 1<sup>re</sup> circonscription d'Arras, avec 11,136 voix (17,857 votants et 23,676 inscrits), contre 4,653 voix à M. Carvois et 1,783 à M. Sens. M. Bouilliez-Bridoux était alors maire de la commune d'Habareq et vice-président de la Chambre consultative d'agriculture d'Arras. Il siégea dans la majorité opportuniste de la Chambre, et vota avec elle pour les ministères Gambetta et Ferry, pour l'expédition du Tonkin, pour le maintien du Concordat, etc. Porté sur la liste républicaine dans le Pas-de-Calais, le 4 octobre 1885, il échoua avec 75,323 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits); le dernier élu de la liste conservatrice, M. de Clercq, obtint 100,914 suffrages.

**BOUILLOTTE** (GUY), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), le 28 octobre 1724, mort à Arnay-le-Duc, le 9 mars 1798, était curé de cette paroisse. Le 30 mars 1789, il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de l'Auxois. Il prêta le serment civique à la séance du 27 décembre 1790.

**BOUISSEREN** (JACQUES-MARIE-GABRIEL), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an XIII, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mars 1756, mort à Angoulême (Charente), le 29 mai 1838, était procureur-syndic et membre de l'administration centrale du département de la Charente-Inférieure, qui, le 25 germinal an VII, l'élut au Conseil des Anciens. Après le coup d'Etat de brumaire an VIII, dont il s'était déclaré partisan, Bouissere fut nommé (5 germinal an XII) directeur des droits réunis dans la Charente-Inférieure.

**BOUISSON** (ETIENNE-FRÉDÉRIC), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Mauguio (Hérault), le 14 juin 1813, mort à Montpellier (Hérault), le 26 mai 1884, fit ses études à Bordeaux, et ses cours de médecine à Montpellier, passa chef des travaux anatomiques à cette Faculté le 12 décembre 1834, agrégé stagiaire le 26 mars 1836, fut reçu le premier au concours d'agrégation de la même année, nommé professeur de physiologie à

Strasbourg l'année suivante, et professeur de pathologie chirurgicale à Montpellier, en 1840. Il acquit rapidement par ses travaux, par les soins qu'il donna aux blessés de la campagne de Crimée, par son initiative dans la reconstitution de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, une situation éminente, qui lui valut les titres de membre correspondant de l'Institut (1869) et de l'Académie de médecine de Bruxelles, associé de l'Académie de médecine (1859) et de la Société de chirurgie de Paris, et de doyen de la Faculté de Montpellier (1868). Membre du conseil municipal de Montpellier en 1847 et depuis 1860, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 51,724 voix sur 88,483 votants et 141,397 inscrits. Il siégea au centre droit, proposa, le 27 février 1872, une souscription publique pour la libération du territoire et s'inscrivit personnellement pour dix mille francs; mais l'Assemblée repoussa la proposition. Il présida la commission chargée d'établir le régime des condamnés à la déportation, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la dissolution de la Chambre, contre l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne se représenta pas aux suffrages des électeurs. — Officier de la Légion d'honneur de la promotion du 12 août 1864, et chevalier de Charles III d'Espagne, M. Bouisson a publié un certain nombre de travaux scientifiques spéciaux, et a collaboré à plusieurs journaux de médecine et de chirurgie.

**BOULA DE COLOMBIERS** (ANTOINE-JEAN-AMÉDÉE), député de 1828 à 1830, né à Paris, le 3 juin 1785, mort au château de Puisieux (Seine-et-Oise), le 21 novembre 1852, descendait d'une famille de magistrats. Reçu avocat en 1807, nommé auditeur au Conseil d'Etat en juillet 1809, et attaché en cette qualité à la section de l'intérieur, il fut envoyé en mission (juillet 1810) dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Bouches-de-la-Meuse, puis il remplit, sous la direction du comte Maret, les fonctions d'inspecteur général de l'administration des vivres. Boula de Colombiers était spécialement chargé de surveiller l'approvisionnement de Paris. Au mois de mars 1812, il fut attaché comme « auditeur » au ministère de la Police et admis à assister aux délibérations du conseil; peu de temps après, il se rendit à Wesel, en qualité de commissaire spécial de police; il occupa encore un poste analogue à Mayence. Envoyé (1814) à Montmirail, peu de temps après la bataille, pour y constater les dégâts causés par les armées belligérantes, Boula y arriva la veille même du jour où un corps de cosaques vint de nouveau mettre cette ville au pillage; il fut réduit à s'y cacher, et, conservant un incognito nécessaire, fut à la fois témoin et victime des événements qui s'y passèrent. De retour à Paris le 15 mars, il fut, à la suite de l'ordonnance royale qui fixait une nouvelle organisation du Conseil d'Etat, nommé maître des requêtes surnuméraire, puis membre de la commission du sceau, et attaché au comité des finances du Conseil d'Etat.

Préfet des Vosges le 14 juillet 1815, il pro-